

Mon CE:

la CGT-RATP vous informe.

Novembre 2024

Vous informer, c'est l'engagement que nous avons pris en début de mandat face à une coalition FO, UNSA et CFE-CGC, qui a écarté la CGT-RATP de la cogestion du CE (et de sa présence au sein des commissions à caractère économique ou en lien avec les activités sociales et culturelles), pourtant arrivée en tête à l'issue des élections professionnelles, celles qui fixent la représentativité de chaque organisation syndicale. En « démocratie », effacer le résultat des urnes semble devenir une sale habitude...

Des élus CGT responsables :

Heureusement, il existe encore des prérogatives légales aux élus dans un Comité d'Entreprise dont l'accès aux archives administratives et comptables. Vos élus CGT-RATP au CSE Central assurent avec vigilance le contrôle de la gestion que d'autres leur ont dérobée.

Vos élus CGT-RATP ont donc pris le temps de contrôler le bon usage de la subvention patronale, argent socialisé issu de notre travail et au bénéfice des seul·es salarié·es de l'entreprise. La RATP étant une entreprise publique, c'est aussi d'argent public dont il est ici question. D'autant qu'il n'est pas inutile de rappeler que les organisations cogestionnaires ne cessent de communiquer sur les impacts des ressources du CSEC, du fait de "l'ouverture à la concurrence" du réseau de surface qu'elles accompagnent.

Des dépenses de bonne gestion ou des emplettes ?

A deux reprises, à l'issue des exercices comptables de 2022 et 2023, nos élu.es sont donc allé.es contrôler les dépenses. A partir d'un échantillon, parmi des milliers de factures, plusieurs dépenses ont attiré leur attention tant elles ne sont pas cohérentes avec les fonctions et la rigueur attendues d'élu·es en qui les agents ont, par leur vote, placé leur confiance.

Alors que le CE dispose d'un « service achat » pour prendre en charge l'acquisition de matériels informatiques, téléphoniques, audiovisuels, mobiliers ou simplement de fournitures de bureau, plusieurs élu.es de cette cogestion prennent des libertés en effectuant eux-mêmes des achats de ce type, directement au moyen de la carte bancaire du CE. C'est curieux, non ? C'est pourquoi, sous l'impulsion de la CGT et depuis 1982, le CE fonctionnait avec une Direction politique et une Direction technique de façon à bien cloisonner les rôles, les prérogatives et les responsabilités de chacun pour plus de transparence.

Pour la CGT-RATP, le sujet est d'autant plus sérieux que, pendant 12 ans, ces organisations, aujourd'hui en responsabilité, se sont permises d'exprimer toutes formes d'accusations ou de leçons d'éthique à l'encontre de la CGT en (sur)interprétant le rapport de la Cour des comptes de 2011 sur la gestion passée du Comité d'Entreprise. Bien mal leur en a pris. Après 11 années d'enquête, le seul élu CGT poursuivi a été relaxé et les plaignants déboutés.

Jusqu'à présent, la Direction de l'entreprise -qui préside le Comité d'Entreprise- est restée largement "ignorante" de nos alertes, notamment s'agissant du démantèlement de ce dernier avec l'autonomisation du CSE 2 RDS et du transfert de 5 centres de vacances, sans garantie sur la pérennité de ce patrimoine.

A qui profite ce laisser-faire ?

Peut-être que chaque agent devrait maintenant interpeller les élu.es et les militant.es de ces organisations syndicales sur les pratiques de certains de leurs représentant.es aux CE ? Nous vous en dirons plus très prochainement...



La face cachée de l'iceberg!